

Délibération n° D 2025 - 33

en date du **10 DEC. 2025** du **directoire portant déclassement des lots T2E, T2F et T2G (partie de la parcelle cadastrée section E numéro 267) à Thiais (94320)**

Le directoire de l'établissement public Société des grands projets,

Vu l'article L. 3111-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la loi modifiée n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret modifié n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris,

Vu le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre du directoire et président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Vu le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Bernard CATHELAIN en tant que membre du directoire,

Vu le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Frédéric BREDILLOT en tant que membre du directoire,

Vu le plan projet de division dans sa version en date du 30 juillet 2025 établi par le Cabinet TECHNIQUES TOPO, Géomètre-expert,

Considérant que la Société des grands projets (SGP) est propriétaire, sur la Commune de Thiais (94320), de la parcelle cadastrée section E numéro 267, cette parcelle ayant été acquise pour les besoins du Grand Paris Express (GPE),

Considérant qu'une partie de cette parcelle incluse dans le périmètre de la ZAC Thiais-Orly et non affectée aux besoins du GPE, n'est plus utile à la SGP, elle a vocation à être cédée pour permettre la réalisation du projet d'aménagement de la ZAC Thiais-Orly,

Considérant que la SGP procèdera à une cession phasée des emprises concernées (emprises destinées à être aménagées en espace public ou lots à bâtir),

Considérant que les lots à bâtir T2E, T2F et T2G figurant sur le plan projet de division en date du 30 juillet 2025 établi par le Cabinet TECHNIQUES TOPO, Géomètre-expert, sont au nombre des lots à bâtir qui seront cédés et qui doivent être déclassés préalablement à leur cession,

Considérant qu'il ressort du procès-verbal du 24 novembre 2025 établi par la SAS BOUVET-LLOPIS-MULLER & ASSOCIES, commissaire de justice, que ces trois lots ne sont affectés ni à un service public ni à l'usage direct du public,

Article 1^{er}

CONSTATE que :

- les lots T2E, T2F et T2G ayant pour assiette foncière partie de la parcelle cadastrée section E numéro 267 à Thiais (94320) figurant sous teinte verte sur le plan projet de division dans sa version datée du 30 juillet 2025 établi par le cabinet TECHNIQUES TOPO, géomètre-expert, ne sont et ne seront plus affectés au domaine public, comme constaté par procès-verbal du 24 novembre 2025 établi par la SAS BOUVET-LLOPIS-MULLER & ASSOCIES, commissaire de justice.

Article 2

PRONONCE en conséquence et à compter de ce jour, en application de l'article L. 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques :

- le déclassement des lots T2E, T2F et T2G ayant pour assiette foncière partie de la parcelle cadastrée section E numéro 267 à Thiais (94320) figurant sous teinte verte sur le plan projet de division dans sa version datée du 30 juillet 2025 établi par le cabinet TECHNIQUES TOPO

Article 3

Le directoire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Denis, le

10 DEC. 2025

M. Jean-François MONTEILS

M. Bernard CATHELAIN

M. Frédéric BREDILLOT



Président du Directoire



Membre du Directoire



Membre du Directoire

Annexe :

- Plan projet de division dans sa version datée du 30 juillet 2025 établi par le cabinet TECHNIQUES TOPO, géomètre-expert,

SECTION NUMERO	CONTENANCE	OBSERVATION
E 267h	198 m ²	
E 267i	245 m ²	Tunnel SNCF
E 267j	226 m ²	
TOTAL	669 m²	

Lot 2D partie		
SECTION NUMERO	CONTENANCE	OBSERVATION
E 267k	3 234 m ² environ	

Lot 2E		
SECTION NUMERO	CONTENANCE	OBSERVATION
E 267l	1 508 m ² environ	

Lot 2F		
SECTION NUMERO	CONTENANCE	OBSERVATION
E 267m	3 053 m ² environ	

Lot 2G		
SECTION NUMERO	CONTENANCE	OBSERVATION
E 267n	1 483 m ² environ	

Gare M14		
SECTION NUMERO	CONTENANCE	OBSERVATION
E 267o	3 863 m ² environ	

Surplus de la parcelle E 267			
SECTION NUMERO	CONTENANCE	OBSERVATION	
E 267a	8 390 m ² environ		
E 267b	3 449 m ² environ		
E 267c	101 m ² environ	Tunnel SNCF	
E 267d	56 m ² environ		
E 267e	62 m ² environ	Tunnel SNCF	
E 267f	3 217 m ² environ		
E 267g	11 m ² environ		
TOTAL	15 286 m² environ		

Parcelle Aménagée en définitif ou en provisoire par SCP			
SECTION NUMERO	CONTENANCE		
E 267p	4 841 m ² environ		

Coordonnées des sommets du lot T2B			
MAT	X	Y	
T2B.1	1653754.99	8171981.93	
T2B.2	1653754.77	8172001.93	
T2B.3	1653898.75	8172003.53	
T2B.4	1653898.96	8171983.52	

Coordonnées des sommets du lot T2E			
MAT	X	Y	
T2E.1	1653945.95	8171984.04	
T2E.2	1653945.49	8172018.52	
T2E.3	1653988.13	8172019.00	
T2E.4	1653980.79	8171984.54	

- LEGENDE**
- Fonds de plan topographique
 - AC 149 N° de parcelle
 - Application graphique du parcellaire cadastral
 - Projet de division



Agence VAL-DE-MARNE
38 rue du Général Maitrier Joinville
Bâtiment D1
94400 VITREY-SUR-SEINE
Tél. 01 46 80 05 10
val-de-marne@ige.fr
RESPONSABLE : REMI PLANTEFVE
INSCRIPTION A L'ORDRE SOUS LE N°04906

CLIENT
EPA Orly Rungis Seine Amont
2 Avenue Jean Jaurès
94600 CHOISY-LE-ROI

AFFAIRE V22518-12

**VAL-DE-MARNE
THIAIS**
Avenue du docteur Marie (RD 136)
Section : E
Parcelle : 267

PLAN PROJET DE DIVISION

Echelle : 1/1000ème Format A3

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	DESSINE PAR	VERIFIE PAR
A	13/01/2025	Première Emission	JDJ	VDX
B	24/04/2025	Reprise division Lot2B	JDJ	RPE
C	30/07/2025	Reprise divisionnelle	JDJ	RPE

OBSERVATIONS & NOTAS /

Système de coordonnées planimétriques : RGF93-CC49 (rattaché sur la polygonale principale de ZAC).
Plan établi à partir de :
- L'assemblage de plan établi par TT Géomètres Experts le 9 avril 2024 fichier "ZAC ORLY-THIAS-ASSEMBLAGE.dwg";
- Du plan topographique fichier "V22518-15_Topo_Inda.dwg" établi par nos soins le 15/11/2024 ;
- Du fichier "2022114_Y_20240311 Découpage Adion Pole.dwg" fourni par mail le 9 janvier 2024 par M Benoit DERRIEN
- Du fichier "MDP_ZAC Thiais-Orly_PRO.dwg" fourni par mail le 21 novembre 2024 par Mme Gabrielle MIEDZINSKI, Responsable d'opération à Grand Paris
Aménagement et des indications indiquées dans ce mail.

Application graphique du parcellaire cadastral réalisée à titre indicatif. Les limites de propriété devront être déterminées par bornage contradictoire avec les propriétaires riverains ou délimitation du domaine public.
Lève à vérifier impérativement en cas de démolition des constructions en limite séparative.
Les superficies indiquées sont provisoires. Elles ne pourront être définitives qu'après bornage contradictoire avec les propriétaires riverains et délimitation du domaine public.

SIEGE SOCIAL - 10, rue Mercœur - 75011 Paris - TÉL. : 01 42 06 03 85 - FAX : 01 42 06 88 30 - www.ige.fr
S.C.O.P S.A. - TECHNIQUES TOPO - RCS PARIS 642 019 038 - SIRET 642 019 038 - APE 7112 A - N° TVA Intracomunitaire FR 03 64 20 19 038
TT EXPERT - TT PLANS - TT BTP - TT PROJET - TT 3D & BIM SOCIÉTÉ DE GEOMETRES-EXPERTS INSCRIPTION A L'ORDRE N°1990 D 100003

